



APPEL À PROJET



ACCÉLERER
LA TRANSFORMATION
DE L'INDUSTRIE

TERRITOIRE GRENOBLE ALPES

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



CONTEXTE

L'aire urbaine grenobloise est la 2^e métropole industrielle de France en termes d'emplois privés (16 % des emplois salariés). L'économie se structure notamment autour de filières productives et de proximité, dont la diversité et les complémentarités nourrissent le territoire.

Le territoire construit une stratégie industrielle ambitieuse qui doit permettre de relever les défis des transitions, de la souveraineté, de la ré industrialisation et de la décarbonation de la production.

Ces défis révèlent la nécessité des entreprises à être agiles et réactives dans l'organisation de leur outil de production, à optimiser leurs moyens de collaboration et de fabrication, à diversifier leurs activités.

Le Pays voironnais, le Grésivaudan et la Métropole de Grenoble soutiennent la transformation de l'industrie en soutenant en particulier l'innovation.

Il s'agit d'accompagner la transformation des process et d'activer la circularité.

Depuis 2015, Grenoble Alpes Métropole, l'agence EDF Une rivière Un territoire, les Communautés de Communes du Grésivaudan et du Pays Voironnais, le pôle de compétitivité CIMES, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, le CETIM, l'INPI ont pour ambition de faire émerger des projets innovants et permettre à des TPE/PME de développer des innovations structurantes En 8 ans ces Appels A Projets (AAP) ont permis d'accompagner dans leur montée en compétence environ 65 entreprises, pour un budget de subvention de plus de 650 K€ sur le bassin grenoblois.

En 2025, pour accélérer leur ambition de transformation de l'industrie, les partenaires ont décidé de lancer cet Appel À Projets V2 : « **ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DE L'INDUSTRIE** » (AAP V2).

PROJETS ÉLIGIBLES

Cet AAP s'adressent aux TPE/PME produisant sur les territoires de la Métropole, du Grésivaudan ou du Pays Voironnais, issues de tous secteurs d'activités.

Les projets doivent permettre de développer une innovation pour accélérer les transitions des activités productives.

Les projets éligibles dans le cadre de cet AAP sont des **projets d'innovation qui visent à accélérer la transformation de l'industrie**. Ces projets couvrent différents aspects des transitions :

- ➔ Le développement de projets ayant une **composante environnementale forte**, par exemple, viser à réduire l'impact environnemental des processus de production, à industrialiser une solution à impact, ou à mettre en place des pratiques de production plus durables.

- **L'intégration d'une approche liée à l'Industrie du Futur** caractérisée par un ensemble de transformations des systèmes de production permises par les nouvelles technologies, qui permettent à l'industrie de gagner en compétitivité et en flexibilité et d'innover mais aussi de répondre aux exigences environnementales et sociales

Cet AAP doit permettre la structuration du projet avec le concours d'une ou plusieurs structures extérieures proposées par le porteur du projet et qualifiées par les partenaires de l'Appel A Projet.

* La définition européenne de la « PME » s'appliquera pour la phase faisabilité (moins de 250 salariés, CA annuel inférieur à 50 millions d'euros, ou bilan annuel inférieur à 43 millions d'euros).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

L'entreprise porteuse du projet devra respecter les critères suivants :

- **Produire sur le territoire des financeurs** (Métropole de Grenoble, Grésivaudan, Pays Voironnais)
- **Ne pas avoir bénéficié de plus de 300 K€ d'aides** au cours de ses trois derniers exercices (règle des minimis).
- **Présenter un projet à caractère innovant** en lien avec la transformation de l'industrie
- **Réaliser les dépenses entre** le 16 mars 2026 et 30 septembre 2026
- **Présenter au moins un devis**
- **Être à jour de ses cotisations** sociales et fiscales

CALENDRIER

Durée : 12 mois

■ DÉROULÉ

- Lancement de l'AAP (T0) : **Jeudi 20 novembre 2025**
- Dépôt dossiers (T0+3) : **16 mars 2026**
- Commission sélection (T0+4) : **Début avril 2026**
- Clôture facturation (T0+11) : **30 septembre 2026**
- Clôture dossier (T0+11) : **31 octobre 2026**
- Restitution (T0+12) : **Novembre 2026**

ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

Les projets déposés dans le cadre de l'Appel A Projet Territoire Grenoble Alpes, qu'ils soient retenus ou pas, pourront bénéficier de mise en relation avec les partenaires les plus adaptés à leurs besoins.

Selon la maturité du projet d'innovation en termes de faisabilité, il sera regardé la mobilisation de dispositifs complémentaires à l'Appel à Projet Territorial, disponibles aux niveaux régional, national ou européen. Pour soutenir l'entreprise dans la réalisation de son projet, l'identification de partenaires potentiels pourra également être étudiée.

Ces phases de développement pourront être complétées par des sessions de sensibilisation sur des thématiques pouvant aider les entreprises à mieux formaliser et qualifier leurs projets (Propriété industrielle et protection juridique, intelligence économique, écoconception, design, cybersécurité, approche stratégique des marchés, financement de l'innovation, gestion de la production...).

SOUTIEN ET FINANCEMENT DU PROJET

- ➔ L'objectif de cet Appel A Projets est de prendre en charge en partie la **phase de faisabilité** et ainsi réduire le risque pour l'entreprise.
 - Présentation d'un projet faisant appel aux compétences :
 - Enseignement supérieur
 - Centre technique
 - Entreprises
 - Prise en charge de **80 % de la phase faisabilité. La subvention est plafonnée à 10 000 € HT.** Plusieurs prestations externes peuvent être prises en charge.
En fonction du nombre et de la qualité des projets, le jury se laisse la possibilité d'ajuster entre 50 % et 80 %.
- ➔ Les lauréats recevront un label « lauréat de l'AAP "Accélérer la transformation de l'industrie" »
- ➔ Les lauréats bénéficieront de **communication sur les réseaux sociaux**
- ➔ Les lauréats seront invités à participer à un **événement de restitution et à un showroom des innovations.**

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les dépenses éligibles sont les dépenses exclusivement liées à des prestations externes.
Les dépenses doivent être **réalisées sur la période du 16 mars 2026 au 30 septembre 2026** après acceptation du dossier par le comité de sélection.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES PROJETS

Stratégie Entreprise et Innovation

Cohérence du projet par rapport à la stratégie de l'entreprise et à l'appel à projet.

Définition d'un plan de management clair avec des phases, un budget.

Identification du marché, analyse concurrence. Capacité de l'entreprise à porter le projet.

Identification des obstacles technico-économiques. Echéance de mise sur le marché.

Degré d'innovation. Niveau de TRL. Innovation produit/process/service.

À quel besoin répond l'innovation ? Valeur ajoutée de l'innovation.

Dépôt de brevets possibles. Veille technologique.

Impact économique, territorial et environnemental

Prévisionnel du chiffre d'affaires. Retombées économiques et sociales, notamment en termes de création d'emplois, de diversification de l'activité, de développement à l'export. Implication des acteurs locaux, synergies régionales.

Défis environnementaux, gestion de l'utilisation des ressources (matières, énergie).

Intégration d'une approche durable comme le traitement des déchets et l'Analyse du Cycle de Vie du couple produit/process.

INSTRUCTION DES CANDIDATURES

Élaboration des dossiers : le dossier de candidature doit comprendre :

- **Le formulaire de candidature ci-joint**, dûment rempli, daté et signé par un représentant légal de l'entreprise
- **Les devis des structures proposés** pour les études de faisabilité
- **La liste des aides envisagées** sur le projet (le cas échéant)
- **Un engagement du chef d'entreprise** sur sa situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales

**DES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES POURRONT ÊTRE DEMANDÉES
SI LE PROJET EST RETENU.**

Dépôt des dossiers :

Les dossiers doivent être adressés par mail exclusivement à :

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Laure Sanchez

laure.sanchez@cma-auvergnerhonealpes.fr

04 76 70 82 39

Mme Sanchez se chargera de leur diffusion auprès des membres du Comité de Sélection après vérification de la recevabilité des candidatures.

La recevabilité sera confirmée par mail par la CMA et signifie :

- Que l'entreprise est inscrite au RNE.
- Que le chef d'entreprise certifie être en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales.

Sélection des dossiers

Les porteurs de projets déposant un **dossier avec un projet éligible** seront invités à présenter leur candidature lors d'une **audition et d'un échange avec le comité de sélection** rassemblant des représentants des financeurs et des partenaires techniques.

Toutes les personnes pouvant avoir accès aux projets seront tenues au secret professionnel et s'engagent en leur nom personnel à n'utiliser ces informations confidentielles que pour les besoins de l'exécution desdits travaux, et à ne pas les reproduire sous quelque forme que ce soit, ni à les communiquer à des tiers, ni à divulguer tout ou partie de ces informations confidentielles, y compris les résultats.

NOTA : la sélection du projet par le Comité constitue un engagement de réalisation de la part de l'entreprise. **Une fois la validation établie sur les documents fournis par l'entreprise, celle-ci ne pourra remettre en cause le projet sur lequel elle s'engage** et devra le cas échéant justifier de la non-réalisation de celui-ci, ceci afin de ne pas pénaliser d'autres projets ou entreprises qui auraient pu être retenus

MODALITÉS DE PAIEMENT

Une fois l'entreprise sélectionnée, une convention de financement sera rédigée et signée avec la CMA. **L'aide sera versée aux entreprises sur fourniture des éléments ci-dessous :**

- ➔ Signature de la convention
- ➔ Factures acquittées de sous-traitance liées au projet.
- ➔ Facture de votre société adressée à la CMA du montant de l'aide perçue
- ➔ Attestation de votre expert-comptable justifiant du non-dépassement de la règle des Minimis (Explication et consignes à l'aide du lien : <http://les-aides.fr/zoom/bZ5g/l-application-de-la-regle-de-minimis.html>).
- ➔ La fiche de restitution de l'étude de faisabilité.

ENGAGEMENT DES BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires s'engagent à :

- ➔ **Participer à l'évènement de restitution annuel de l'AAP**
- ➔ **Participer au showroom** présenté lors de l'évènement de restitution
- ➔ **Fournir un bilan de la phase de faisabilité** et retourner la fiche de restitution
- ➔ **Fournir un bilan sur la réalisation du projet**

LES PARTENAIRES DE L'APPEL À PROJETS

Partenaires financeurs

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE, EDF UNE RIVIÈRE UN TERRITOIRE,
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRESIVAUDAN, LE PAYS VOIRONNAIS.

Partenaires techniques

CMA DE L'ISÈRE, INPI, LE CETIM, CIMES, DREETS.

Avec le soutien technique de





POUR CANDIDATER

Transmettez votre dossier
de candidature par courriel à :
laure.sanchez@cma-auvergnerhonealpes.fr

Date limite des candidatures :
le 16/03/2026

Entreprise

Joignez à votre convenance tout document utile (plaquette commerciale, organigramme...).

Raison sociale :

Capital social :

Date de création :

Fonds propres (K€) :

Dernier chiffre d'affaires (K€) :

N° de SIRET:

Code APE (NAF) :

Forme juridique :

Effectif :

Dernier Résultat net (K€) :

Avez-vous bénéficié d'un montant publics spécifiques sur vos trois derniers exercices ?

OUI - NON

Si oui, précisez (Aide(s) et Montant(s)) :

Avez-vous réalisé une levée de fond en 2025/2026 ?

OUI - NON

Coordonnées Dirigeant(s) :

Nom prénom :

Adresse mail :

Numéro de téléphone portable :

Adresse :

Téléphone fixe :

Site internet :



POUR CANDIDATER (SUITE)

Actionnariat

Répartition du capital. Appartenance à un groupe ? (si oui, préciser raison sociale et effectif)

Activité principale et marchés :

Autres activités et marchés :

Technologies maîtrisées, savoir-faire :

Structure accompagnatrice

(Comment avez-vous eu connaissance de l'AAP en question ?)

Projet

Joindre tout document utile (planning, devis, cahier des charges...).

Le porteur de projet doit présenter l'ensemble de son projet d'innovation, étant entendu que la partie éligible du projet portera sur la phase de faisabilité suivant les critères définis dans le document de présentation de l'AAP Innovants

Responsable du projet dans l'entreprise :

Nom prénom :

Fonction :

Adresse mail :

Numéro de téléphone portable :

Quelle est la nature du projet ?

Produit, et/ou procédé de production, et/ou services, et/ou méthode d'organisation, et/ou qualité, etc.



POUR CANDIDATER (SUITE)

En quoi comporte-t-il un aspect innovant ?

Ambition du projet, Objectifs technologique, Objectifs économiques

Quel est l'état de l'art et de la concurrence en la matière ?

Quels sont les verrous techniques à lever ?

Quelles ressources internes de l'entreprise faudra-t-il utiliser pour le réaliser ?

Personnel technique, commercial, qualité...

Quelles ressources est-il prévu d'intégrer en interne ?

Nouveau(x) recrutement(s), intégration de nouvelles méthodes (GPAO, CAO, TIC....)...



POUR CANDIDATER (SUITE)

Quelles ressources extérieures à l'entreprise faudra-t-il utiliser pour le réaliser ?

Consultants spécialisés, centres techniques, autres entreprises et bureau d'étude, laboratoires...

Quels sont les enjeux économiques de ce projet ?

Augmentation du CA, des marges, de la rentabilité, diversification, croissance des parts de marché, création d'emplois, répondre à une demande client, adresser de nouveaux clients, de nouveaux marchés, se renforcer sur les marchés actuels, créer des avantages concurrentiels...

Dimension environnementale et sociétale du projet

Le projet prend-il en compte la frugalité des procédés, gestion des déchets, consommation énergétique, optimisation des ressources ? Interroge-t-il sur le cycle de vie du produit ?

Prise en compte de coopération territoriale, intégration de circuits courts.

Dimension éthique du projet vis-à-vis du salarié, qualité de vie au travail, monté en compétence,...

Pensez-vous déposer, dans le cadre de ce projet, des brevets, dessins et modèles, marques ?



POUR CANDIDATER (SUITE)

Combien de temps faut-il, environ, pour réaliser ce projet ?

Vous pouvez préciser les phasages des travaux tâches, livrables, planning...

Quel est le montant, estimatif, global du projet ?

Remplir le tableau détaillé en ANNEXE 1

Quels financements avez-vous envisagés ?

Vous pouvez préciser : prêt bancaire, aide publique, apports en fonds propres.





POUR CANDIDATER (SUITE)

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Laure Sanchez

laure.sanchez@cma-auvergnerhonealpes.fr

04 76 70 82 39

**Date limite
des candidatures :**
le 16/03/2026

Le soussigné certifie :

Cochez les cases concernées

- exacts les renseignements fournis dans ce dossier
- être en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales
- ne pas avoir commencé les travaux faisant l'objet de la présente demande de subvention

Fait à :

Le :

Signature

Cachet

Avec le soutien technique de :

CETIM

CIMES
Creating Integrated MÉchanical Systems
Auvergne-Rhône-Alpes

CMA
Chambre
de
Métiers
et de l'*Artisanat*
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
ISÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
INPI
FRANCE

PRÉFÈTÉ DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité



ANNEXE 1

Budget prévisionnel du projet :

Postes de dépenses	Montant € HT / TTC	Commentaires
Salaires (bruts chargés)		Fonctions des salariés concernés ?
Frais généraux forfaitaires (20% des frais internes)		
Prestations et sous-traitances - Partie uniquement sur laquelle sera apporté l'aide financière		Types de prestations ? Joindre les devis
Achats consommés (matières premières, composants, fournitures...)		Nature des achats ?
Investissements matériels (machine, outillages, aménagements divers...)		Nature des investissements ?
Total (€ HT / TTC)		